

Amicale Sportive Municipale Bisontine - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Amicale Sportive Municipale Bisontine (ASMB) a fêté récemment son 30^{ème} anniversaire.

A cette occasion, l'ASMB a organisé une grande manifestation sportive à l'intention du personnel municipal et de leurs familles.

Celle-ci a engendré des dépenses supplémentaires pour l'Amicale.

Afin de permettre à l'ASMB de faire face à ces dépenses ponctuelles, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 35 000 F.

Cette somme sera inscrite au budget de l'exercice courant, en dépenses au chapitre 931/6574.20400 qu'il convient d'abonder d'un crédit de 35 000 F par transfert du compte de dépenses imprévues figurant au chapitre 940/20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.